

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ CONJONCTUREL »

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, durant la crise covid, vous avez mis en place un statut de client protégé conjoncturel qui permet aux ménages qui éprouvent des problèmes par rapport à leurs factures d'énergie de bénéficier d'un tarif social, qui, faut-il le rappeler, permet de diviser la facture d'électricité par deux et un rabais de l'ordre de 70 % pour le gaz. Ce statut n'est pas accordé automatiquement, ce que je regrette à titre personnel, mais il a le mérite de protéger de manière importante des citoyens des coupures ou des privations de fourniture, dans la mesure où ils en font la demande.

Nous traversons une crise énergétique sans précédent. La question que je me posais était de savoir si l'on ne pouvait pas imaginer que ce statut de client protégé puisse être imprimé dans notre politique wallonne de façon pérenne.

Débattons aussi de la nécessité de mettre en œuvre un service de base universel en énergie.

Est-ce que ce dispositif ne pourrait-il pas être considéré comme une réponse, partielle en tout cas, au questionnement ? Quelles initiatives avez-vous prises ou comptez-vous prendre en la matière ?

Dans la négative, ce statut prenant fin au mois d'août – août c'est demain –, comment comptez-vous le prolonger ?

Si vous comptez le prolonger, jusqu'à quelle date ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, je vous rejoins dans vos constats : au vu de la crise des prix actuelle, et au vu des enseignements tirés dans le cadre de la crise covid et des inondations, la question de la pérennisation du mécanisme doit se poser et être envisagée.

Plusieurs parties prenantes consultées dans le cadre de la mise en place du service énergétique universel, dont la CWaPE, mettent en avant la pérennisation du statut de client protégé conjoncturel et, plus spécifiquement, la possibilité d'octroi du statut par l'intermédiaire des services sociaux comme une voie à suivre.

Nous avons sollicité une évaluation à la CWaPE, afin de tirer tous les enseignements de la mise en œuvre du dispositif : quelles sont les difficultés renseignées par les ménages, les services sociaux, quels éléments retenir en termes d'information, de suspension du contrat, et cetera.

Une première série d'éléments de cette évaluation sera disponible avant l'été, la seconde partie sera disponible à l'automne.

Une nouvelle prolongation du mécanisme n'est pas à l'ordre du jour. Nous privilégions l'analyse de solutions structurelles et pérennes. L'élaboration de ces dispositions devra tenir compte des éléments issus de la décision du Conseil d'État quant au recours déposé par la FEBEG contre les dispositifs de client protégé conjoncturel. Cette décision pourrait intervenir avant la fin de l'année.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui me laisse un peu sans voix, ce qui est « moche » pour quelqu'un qui fait de la politique.

Plus sérieusement, j'entends que l'on doit peut-être envisager de rendre ce statut pérenne, mais qu'il fait encore l'objet d'une série d'analyse de la CWaPE. C'est ce que vous venez d'indiquer. Une première analyse avant l'été – nous y sommes – et une analyse à l'automne. Il ne faudrait pas que d'analyse en analyse, on reporte le débat parce que le problème est actuel, il n'est pas automatiquement dans six mois.

Je n'ai pas le sentiment qu'à court terme, la situation des ménages, en ce compris de la classe moyenne, face aux dépenses d'énergie – même si l'on chauffe moins pour l'instant, j'en conviens –, sera réglée d'ici l'automne. Le conflit en Ukraine n'arrange rien en la matière. Je vous demande d'être extrêmement attentif à cela et de faire en sorte que ces analyses ne traînent pas sur les bureaux parce que ce sont les familles qui seraient en difficulté.